



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-92700>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-92700**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-13504

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 05/02/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Mairie d'Asnières sur Seine

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21920004500017

**Ville :** Asnières sur seine

**Code postal :** 92600

**Groupement de commandes :** Oui

**Nom du coordinateur du groupement :** Ville d'Asnières sur Seine

**Département(s) de publication :** 92

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Accord-cadre à bons de commande - Acquisition et maintenance de défibrillateurs

**Type de marché :** Fournitures

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

La présente consultation est allotie en deux lots: Le lot 1, relatif à la maintenance et fourniture de consommables et d'accessoires et du parc existant de défibrillateurs, a été attribué AU GROUPEMENT dont le le mandataire est la société FND CARDIO COURSE pour un montant maximum annuel de 25 000 euro(s) HT. Le lot 2, concernant l'acquisition de nouveaux appareils, maintenances, fournitures de consommables, d'accessoires et formations liées au déploiement du parc, a été attribué à la société D-SECURITE GROUPE SAS pour un montant maxi annuel de 25 000 euro(s) HT. La durée de chacun des marchés est fixée à douze mois et est reconductible 3 fois sans que la durée totale puisse excéder quatre ans.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 18/08/2025